

**RAPPORT N° 01/6-56
au Conseil Municipal**

OBJET

**REAMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACTIVITES LUDIQUES
PLACE DES AZALEES AU BRULE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

I MOTIVATION DE LA CONSULTATION

Sur la Place des Azalées au Brûlé existaient des jeux pour enfants qui n'étaient plus aux normes eu égard à la législation en vigueur et surtout au vue de leur vétusté.

La sécurité des enfants n'étant plus assurée, les services ont dû procéder à la dépose de la majorité du mobilier.

En concertation avec les habitants du quartier, la Commune envisage de lancer une consultation pour le réaménagement de l'aire d'activités ludiques en ce même lieu.

Les travaux consistent en :

- la mise en place de jeux,
- la mise en œuvre d'un sol synthétique amortissant,
- la réalisation d'une clôture en délimitation de l'aire de jeux,

pour un montant prévisionnel de 300 000 francs HT (45 734,71 euros HT).

*** Mode de passation**

Il s'agit de lancer un marché avec mise en concurrence simplifiée, en application de l'Article 32 du Code des Marchés Publics.

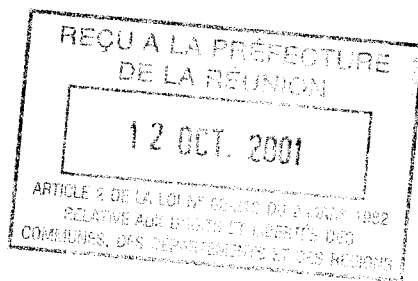
II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure de mise en concurrence simplifiée,
pour un montant de 300 000 francs HT (45 734,71 euros HT) ;
 - crédits inscrits au BP 2001, aux Chapitre 23 / Compte 2318 ;
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure de mise en concurrence simplifiée, en application de l'Article 32 du Code des Marchés Publics, et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/6-56
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**REAMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACTIVITES LUDIQUES
PLACE DES AZALEES AU BRULE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23 / Compte 2318 du BP 2001 ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-56 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Jeunesse et Loisirs, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réaménagement de l'aire d'activités ludiques sur la Place des Azalées au Brûlé.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 01/6-56

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres.

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT. 2001

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**

